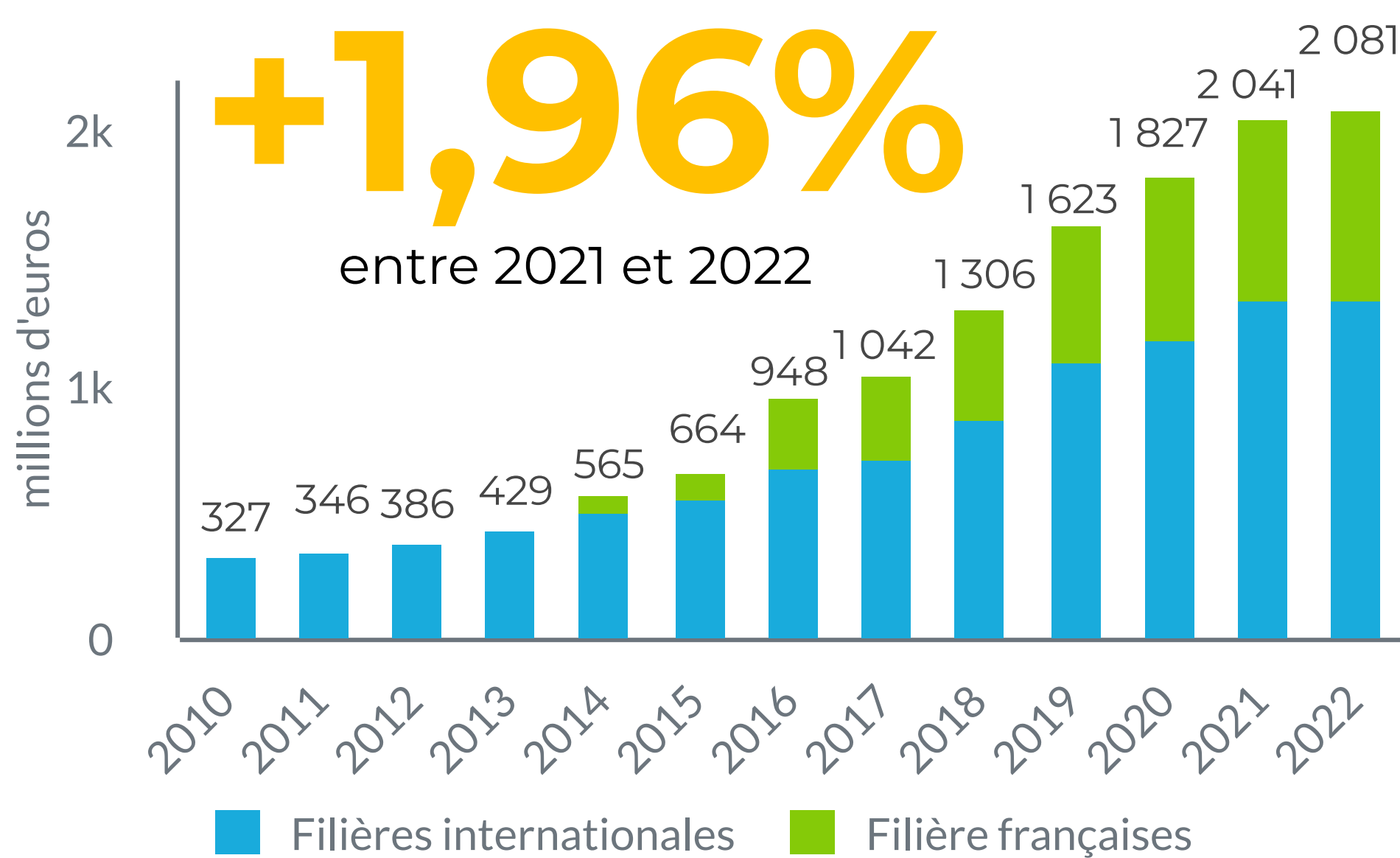


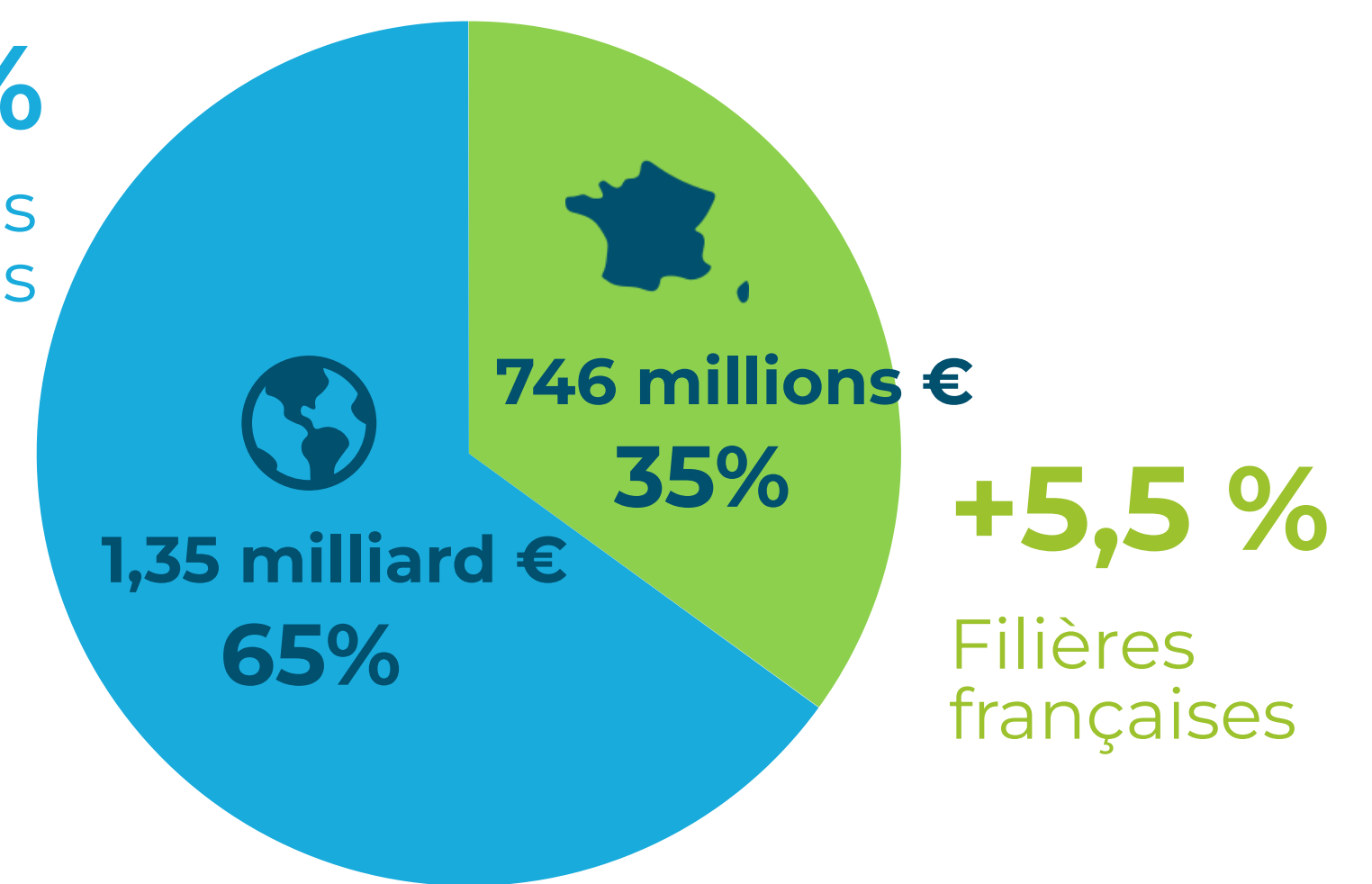
État des lieux de la consommation équitable en France en 2022 à travers la compilation et la consolidation des chiffres de ventes de produits garantis par un label de commerce équitable.

2,081 milliards €

de ventes de produits issus du commerce équitable en 2022



+0,1 %
Filières
internationales

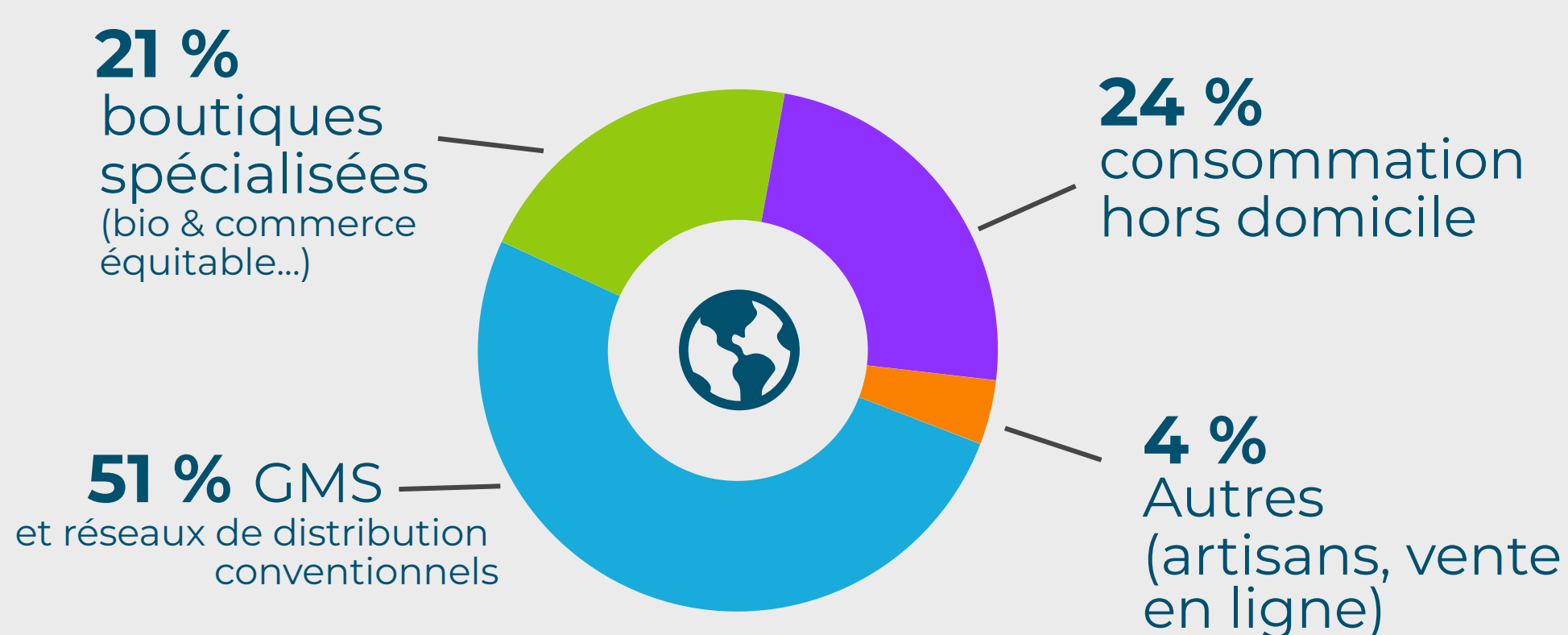


Répartition des ventes

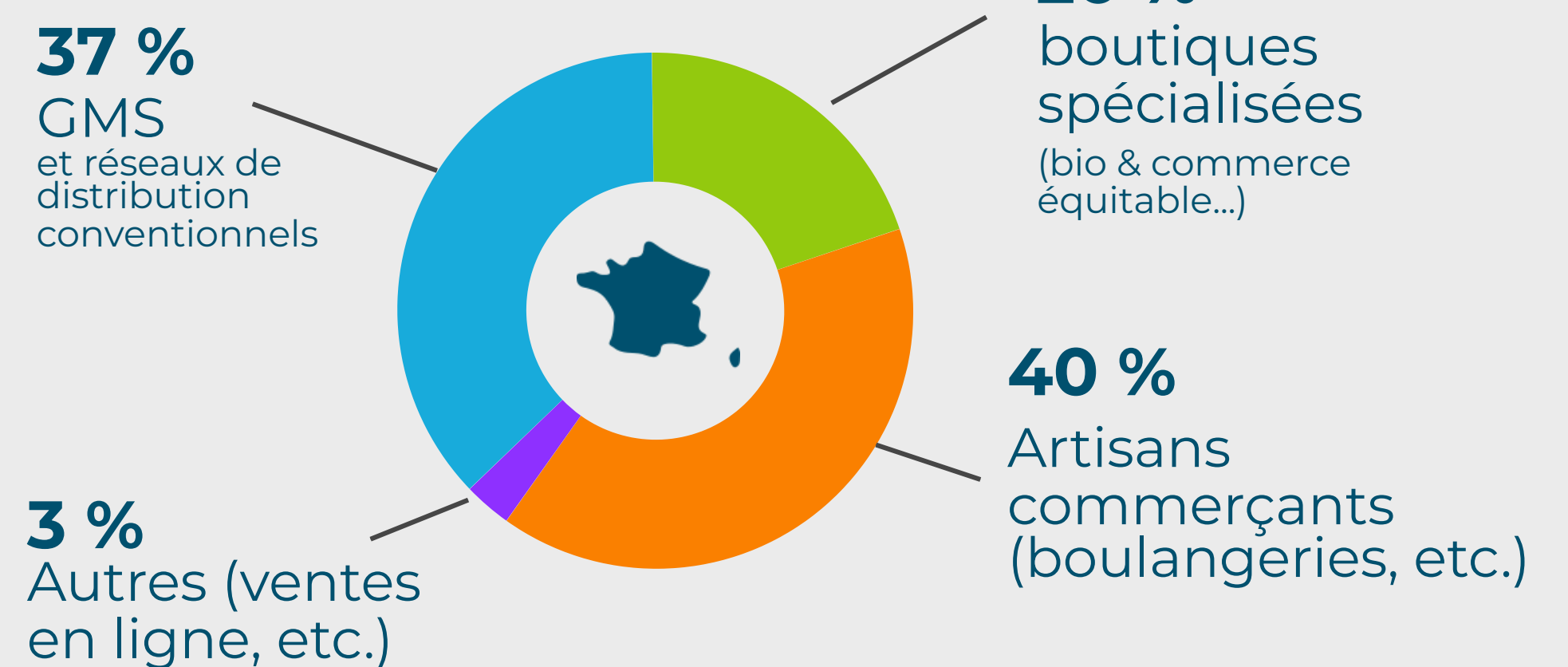
Filières internationales

Filières origine France

Lieux de vente



La GMS n'était que de 42 % en 2018 !



La GMS n'était que de 14 % en 2018 !

Répartition par famille de produits



Des produits équitables essentiellement agro-alimentaires (95 % des ventes)

Double labellisation équitable et bio



83 %

de produits issus du commerce équitable sont également bio (en % de références-produits)

122 798 680 €

de ventes de produits composés dont seulement l'un des ingrédients est issu du commerce équitable (l'ingrédient labellisé représente entre 20 % et 50 % du produit)

En 2022, cette catégorie concerne exclusivement des ingrédients labellisés par Fairtrade/Max Havelaar. Il s'agit en quasi totalité de produits chocolatés dont l'ingrédient "cacao" est garanti issu d'un commerce équitable.



Méthodologie

DÉFINITION LÉGALE

Depuis la loi sur l'Économie Sociale et Solidaire de 2014, le commerce équitable est dotée d'une **définition légale qui s'applique quelle que soit l'origine géographique des produits, internationale comme française.**

Cette définition a été renforcée sur le volet environnemental avec la loi Climat et résilience de 2021.

PÉRIMÈTRE

Pour s'assurer que les ventes comptabilisées dans l'observatoire répondent bien à l'intégralité du cadre légal, notre observatoire compile exclusivement les ventes de produits garantis par des labels de commerce équitable.

Les grands principes du commerce équitable :

- **Des prix justes et rémunérateurs** pour les producteurs
- **Un partenariat commercial sur la durée**
- **Le renforcement des organisations de producteurs** avec une gouvernance démocratique
- **Le versement d'un montant supplémentaire** pour financer des projets et des dynamiques collectives
- **La transparence et traçabilité des filières**
- **La sensibilisation des consommateurs** à des modes de production socialement et écologiquement durables
- **La valorisation des modes de production respectueux de l'environnement** et de la biodiversité, tels que l'agroécologie

Un label de commerce équitable :

- s'appuie sur un **référentiel** ;
- met en oeuvre des **audits indépendants de contrôle** ;
- est repérable par un **logo** ;
- s'adresse à une **diversité d'entreprises (pas une seule)**.

À noter que cette exigence deviendra bientôt une obligation légale. En effet, la loi climat prévoit qu'à partir de 2023 tous les produits issus du commerce équitable ait un label ou un système de garantie reconnu.

Les données compilées concernent deux catégories : les "produits de commerce équitable" et les "ingrédients de commerce équitable". Ces catégories ne sont pas additionnées.

La catégorie **"produits de commerce équitable"** compile les ventes de produits issus du commerce équitable engagés avec un "label produits" de commerce équitable. Un "label produit" signifie soit que tous les ingrédients qui peuvent être en commerce équitable le sont, soit qu'au moins 50% des ingrédients du produit sont en commerce équitable.

La catégorie **"ingrédients de commerce équitable"** compile les ventes de produits composés, comprenant un seul ingrédient issu du commerce équitable. L'ingrédient équitable est précisé sur le logo. Dans cette catégorie, sont comptabilisés les produits dont l'ingrédient équitable représente entre 20% et 50% de la recette.



Labels Nord-Sud et origine France



Label uniquement Nord-Sud



Labels uniquement origine France

* Label ingrédient Fairtrade Max Havelaar, dans les cas où au moins 50 % des ingrédients du produit sont issus du commerce équitable.